

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 434

Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNEXE

La toile d'araignée de l'atome helvétique

Le monde du nucléaire est déjà fortement organisé en Suisse. Mis à part les centrales nucléaires aujourd'hui en fonctionnement qui sont, on le sait, Beznau I et II et Mühleberg (BE), les centrales de Gösgen-Däniken et de Leibstadt sont en construction, tandis que les travaux de « planification » de Kaiseraugst sont « très avancés » (projets par ailleurs en cours pour Graben, Verbois, Rüthi et Inwil).

Jusqu'ici, seules les centrales de Gösgen, Leibstadt et Kaiseraugst ont émis des emprunts publics, Graben ayant émis un emprunt sous la forme d'un emprunt privé.

A fin décembre 1976, le tableau des participations se présentait de la façon suivante (chiffres en %) :

Quatre centrales nucléaires et dix-neuf sociétés propriétaires

Actionnaires	Gösgen	Leibstadt	Kaiseraugst	Graben
Aare et Tessin	35,0	16,5	10,0	6,0
Aargauisches Elektrizitätswerk	—	5,0	5,0	—
Alusuisse	—	—	10,0	—
Badenwerk AG, Karlsruhe	—	7,5	7,5	—
Forces Motrices Bernoises	—	7,5	5,0	45,0
Forces Motrices de la Suisse Centrale	12,5	10,0	5,0	5,0
Electricité de France, Paris	—	—	20,0	—
Electricité de Laufenbourg	—	15,0	5,0	5,0
Electrowatt	—	5,0	5,0	—
Kraftübertragungswerk Rheinfelden	—	5,0	—	—
Forces Motrices de Laufenbourg	—	5,0	—	—
Centrales Nucléaires en Participation S.A.	—	—	—	39,0
Motor-Columbus	—	5,0	5,0	—
Forces motrices du nord-est de la Suisse	25,0	8,5	10,0	—
RWE AG, Essen	—	—	7,5	—
SA l'Energie de l'Ouest-Suisse	—	5,0	5,0	—
Chemins de fer fédéraux	5,0	5,0	—	—
Ville de Berne	7,5	—	—	—
Ville de Zurich	15,0	—	—	—

A travers cette toile d'araignée des participations financières à la construction des centrales, on distingue la part des pouvoirs publics : 60 % pour Gösgen, 33 % pour Leibstadt, 66 % pour Kaiseraugst et 80 % pour Graben.

Deux acteurs spécialisés méritent un surplus d'attention, qui ont tous deux des intérêts particuliers avec le lobby nucléaire français :

— Les Centrales nucléaires en participations SA. Fondée en 1972, cette société est propriété à parts égales des Forces motrices bernoises SA, des Forces motrices du nord-est de la Suisse et de la SA Energie de l'Ouest-Suisse (EOS); en vertu d'un accord passé avec l'Electricité de France (EDF), elle a le droit de prélever 15 % de l'électricité produite dans la centrale alsacienne de Fessenheim pendant vingt ans (contrepartie : 15 % des dépenses d'investissement et d'exploitation). Jusqu'ici, plus de 280 millions ont été versés à l'EDF en vertu de cet accord. Sans exagération, on peut dire que la contestation française du nu-

cléaire concerne directement les pouvoirs publics de Suisse romande par exemple, à travers EOS !

— L'AKEB, SA de participations dans l'énergie nucléaire, Lucerne. Cette société, fondée en mars 1973, est propriété de sept sociétés qui sont les CFF (13,5 %), les Services industriels de la Ville de Zurich (13,5 %), Electricité de Laufenbourg (31 %), Forces motrices de la Suisse centrale (15 %), Azienda Elettrica Ticinese à Bellinzzone (7 %), SA Forces motrices de Brusio (7 %) et Forces motrices de Sernf-Niederenbach (6 %). L'Electricité de France s'est engagée à céder à l'AKEB 17,5 % de l'énergie produite à la centrale de Bugey (près de Lyon) contre une participation financière de 503 millions et une prise en charge proportionnelle des dépenses de combustible et d'exploitation.

Ce petit monde de l'atome helvétique a déjà engouffré un nombre respectable de millions dans les constructions nucléaires. Pour ne prendre en considération que celles-là :

— A Gösgen, à fin 1977, les capitaux engagés (y compris l'acompte pour le combustible nucléaire) s'élevaient à environ 1,6 milliard, sur un total prévu de 1,9 milliard nécessaire pour la construction de la centrale (compte tenu des intérêts, du coût de la charge nucléaire initiale et du renchérissement escompté);

— A Leibstadt (coût de la construction estimé à environ 2,6 milliards), à fin 1976, les investissements se chiffraient déjà à 789 millions;

— A Kaiseraugst (construction devisée à 3 milliards), au milieu de 1977, les capitaux engagés se montaient à 488 millions;

— Enfin à Graben (coût global du projet estimé à 2,5 milliards), l'acquisition du terrain, les études et l'approvisionnement en combustible nucléaire avaient déjà absorbé 130 millions au printemps 1977.

On voit mal, pour l'instant, comment repartir dans une réflexion globale (moratoire) sur laquelle pèseraient de tels investissements déjà consentis. Et pourtant, il faudra le faire !